

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à 10 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

| NOMBRE DE MEMBRES          |          |            |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice                | Présents | Votants    |
| 29                         | 28       | 29         |
| Date de la convocation :   |          |            |
| Pour                       | Contre   | Abstention |
| 29                         | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée |          |            |

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : ROUGIER Julien représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, TRICARD Morane est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

### N°2026\_D\_008

#### Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

M. ou Mme le maire indique, qu'en vertu des articles L 2122-2 à L 2122-12 du CGCT, le Conseil municipal doit délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées.

Ainsi la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit 8 adjoints au maximum.

M. ou Mme le maire propose au Conseil municipal d'élire 7 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la création de 7 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 En mairie le samedi 21 mars 2026

Le maire,  
Laurent LAFAYE.

